



# INTERPOL

## PROGRAMME SUR LES ARMES À FEU

# iARMS

Le système de gestion des données sur les armes illicites et du traçage des armes



# iARMS

### Qu'est-ce que iARMS ?

iARMS (INTERPOL Illicit Arms Records and tracing Management System) est un système en ligne qui facilite les échanges d'informations et la coopération entre services chargés de l'application de la loi dans le domaine de la criminalité liée aux armes à feu :

- en mettant à disposition un système centralisé permettant aux services chargés de l'application de la loi du monde entier de signaler la perte, le vol, le trafic ou la contrebande d'armes à feu, et d'effectuer des recherches sur des armes à feu ;
- en facilitant la transmission des demandes internationales de traçage d'armes à feu et des réponses à ces demandes, ainsi que le suivi des demandes transmises.

### Qu'est-ce que le traçage des armes à feu ?

Le traçage des armes à feu est le suivi systématique d'une arme à feu découverte ou saisie, depuis son lieu de fabrication ou son importation légale dans un pays jusqu'à son dernier propriétaire connu, en passant par les diverses ventes et cessions intermédiaires. Le traçage des armes à feu nécessite une étroite coopération au niveau international entre les polices, les douanes et les services de surveillance des frontières. L'Instrument international de traçage adopté en 2005 désigne INTERPOL comme un partenaire clé pour la mise en œuvre d'activités liées au traçage des armes à feu.

Le traçage des armes à feu permet :

- d'établir un lien entre un suspect et une arme à feu dans le cadre d'une enquête judiciaire ;
- de repérer d'éventuels trafiquants d'armes ;
- de dégager les tendances en matière de criminalité liée aux armes à feu.

Le traçage des armes à feu est un élément essentiel de la stratégie internationale et du cadre définis aux fins de la lutte contre le commerce illicite des armes légères sous toutes ses formes.

### Quelles fonctionnalités iARMS offre-t-il ?

Les fonctionnalités de iARMS peuvent être classées en trois catégories :

**Le module Enregistrements concernant les armes à feu** permet aux fonctionnaires autorisés des services chargés de l'application de la loi :

- de créer, gérer et partager avec rapidité et en toute sécurité des enregistrements concernant des armes à feu perdues, volées, faisant l'objet d'un trafic, ou de contrebande ;

Ce projet est financé par l'Union européenne



# LE SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES SUR LES ARMES ILLICITES ET DU TRAÇAGE DES ARMES

- d'informer rapidement et facilement un pays de la saisie d'une arme à feu enregistrée dans le système ;
- de générer et d'analyser des rapports sur des armes à feu perdues, volées, faisant l'objet d'un trafic, ou de contrebande.

**Le module Demande de traçage** est une plateforme simple à utiliser qui vise à faciliter les opérations internationales de traçage d'armes à feu. iARMS permet aux fonctionnaires autorisés des services chargés de l'application de la loi :

- d'envoyer une demande de traçage ;
- de lire, suivre et exporter les demandes de traçage entrantes et sortantes ;
- de répondre à une demande de traçage entrante ou de formuler un commentaire à son sujet ;
- de mettre à jour l'état d'une demande de traçage ;
- de générer et d'analyser des rapports sur les demandes entrantes et sortantes.

**Le module Statistiques et rapports** permet aux pays membres d'INTERPOL d'analyser des données nationales sur la criminalité liée aux armes à feu et le traçage des armes à feu, et de générer des rapports adaptés aux besoins.

## À propos du programme sur les armes à feu

Outre le danger qu'elles représentent pour la sécurité des citoyens de tous pays, les armes à feu font peser, de manière plus générale, une menace sur la sûreté, la paix, la stabilité et le développement. Faciles à dissimuler et à transporter, elles assurent des profits substantiels aux trafiquants d'armes légères et de petit calibre illicites.

Chaque année, des armes à feu sont employées dans plus de 245 000 meurtres dans le monde entier (pays en guerre non compris). Cependant, il ne s'agit là que d'une petite partie des infractions commises avec des armes à feu, que les malfaiteurs utilisent également pour menacer et perpétrer leurs actes criminels. Aucun pays n'est épargné par la violence liée aux armes à feu.

INTERPOL propose de puissants outils susceptibles d'aider les pays membres à obtenir des renseignements sur ces armes et à faire progresser les enquêtes, grâce aux informations figurant sur l'extérieur des armes et aux données pouvant être recueillies à l'intérieur de celles-ci. L'utilisation combinée de ces outils aide les agents chargés de l'application de la loi à empêcher la commission d'infractions avec usage d'arme à feu, à enquêter sur les affaires de ce type et à les élucider.

Pour avoir accès aux bases de données et aux services d'INTERPOL, contactez votre Bureau central national (B.C.N.) INTERPOL.



INTERPOL

- PROGRAMME SUR LES ARMES À FEU  
200 quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon - France  
Tél. : +33 4 72 44 70 00  
Fax : +33 4 72 44 71 63  
E-mail : [firearms@interpol.int](mailto:firearms@interpol.int)  
[www.interpol.int/firearms](http://www.interpol.int/firearms)

- Twitter: @INTERPOL\_HQ
- YouTube: INTERPOLHQ
- WWW.INTERPOL.INT

